

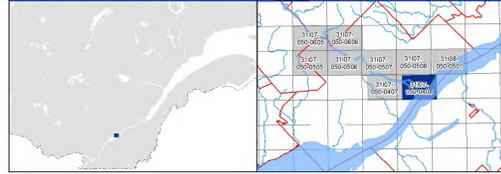
Cap-de-la-Madeleine

3107-050-0408



3107-050-0408

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain



Cap-de-la-Madeleine

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

Note: Les zones foncées correspondent aux talus dont les zones claires représentent les bandes de protection à la base du sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement au sommet des talus, pouvant être emportés par un glissement de terrain de grande étendue.
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant être affectée par des glissements de terrain de grande étendue.

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols hétérogènes (lim ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'établissement de débris sédimentaires lors de crues importantes.
- Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être affectée par les phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant être affectée par des glissements de terrain de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et des méthodes utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation prévue.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Néanmoins, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence planimétrique: Élévations GRS 90
 Système de référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique: Déformable (transformée métrique, UTM), zone 18 N, système de coordonnées géocentriques (SCG2011), fuseau 18
 Longitude d'origine (méridien central): 73°30' ouest
 Latitude d'origine (équateur): 0°
 Coordonnées d'origine: X: 304 800 mètres; Y: 0 mètre
 Facteur d'échelle: 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 800 m sur le terrain, soit 80 mètres)

1/5000

Source

Données: Relevés géotechniques de terrain
 Hypothèses de référence par relevé: LIDAR aéroporté
 Orthophotographies numériques: Ville de Trois-Rivières

Ministère des Transports du Québec
 Direction de l'information des citoyens
 Service de la géotechnique et de la géologie
 Version 1.0 (mai 2014)

© Gouvernement du Québec
 Déposé légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2014

Organisme

Ministère des Transports du Québec
 Ville de Trois-Rivières

4, 7 et 18 novembre 2011
 25 avril au 11 mai 2009

Règlement sur le zonage (2010, c. 26)

Annexe VII
 Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
 Carte de contraintes
 (Articles 1 et 5 à 7)
 Feuillelet no 9

Règlement de modification 2016, c. 5
 -Adoption 18 janvier 2016
 -Entrée en vigueur 9 mars 2016

